CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E27808** **VALABLE JUSQU'AU** **26/09/2027**

ÉDITÉ LE 16/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1963

Raison sociale : ENTREPRISE MELIODON SA

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 26/06/2004

Capital : 60 000

67 RUE RAULIN
69007 LYON

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LYON

Siret : 963 502 687 00048

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 8000089

Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 020-130280

Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 020-130280

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 04 72 60 86 92 **Fax :**

Portable : 07 88 02 88 51

Responsabilité légale :
SOHEYLIAN FREDERIC PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : contact@meliodon.fr

Effectif moyen : 8 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 729 340 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2112	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité confirmée)	8	23/06/2026
3101 PROB	Tuiles à emboîtement ou à glissement		23/06/2026
6121	Ravalement en peinture	8	23/06/2026
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

16/07/2026 12:18

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.